

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

14 JANVIER 2009

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 14^{ième} jour de janvier 2009. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Maurice Chamberland, Ginette Boily, Rémy Belley et Raynald Godin sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais. Sont absents Messieurs les conseillers Gilles Gaudreault et Cajetan Guay.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum à 19h et déclare la séance ouverte.

2009-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'adopter l'ordre du jour.

2009-01-02

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2008.

2009-01-03

Sur proposition de Monsieur Maurice Chamberland, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2008.

2009-01-04

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer incluant les salaires du mois de décembre 2008, au montant de cent trois mille deux cents trente dollars et quatorze cents (103 230.14\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière sont acceptés et payés.

2009-01-05

5. ADOPTION DE L'ENTENTE FINALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ, SIMON THIVIERGE & FILS INC., LE MTQ ET ROCHE & ASSOCIÉS POUR LA DEMANDE DE COMPENSATION RELATIVE À L'EXCAVATION DE 1^{ER} CLASSE ET À LA PERTE DE PRODUCTIVITÉ ENGENDRÉE PAR LA PRÉSENCE DE ROC.

ATTENDU que Simon Thivierge & Fils a demandé une compensation relativement à l'excavation de 1^{er} classe et à la perte de productivité engendrée par le roc;

ATTENDU qu'une rencontre entre les parties a eu lieu pour négocier le prix de cette entente;

ATTENDU que l'entente finale était au montant de douze mille dollars (12 000.00\$) pour chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maurice Chamberland, appuyé par Monsieur Rémy Belley et résolu sur division (contre : Madame Ginette Boily) d'accepter l'entente finale survenue entre la municipalité, le ministère des Transports du Québec, Roche & Associés et Simon Thivierge & Fils inc. et ce, au montant de douze mille dollars (12 000\$) pour chacune des parties.

2009-01-06

6. DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE PAR MONSIEUR MICHEL ROCHETTE.

ATTENDU que Monsieur Michel Rochette a demandé une dérogation pour la profondeur du terrain;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du Conseil acceptent la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Michel Rochette concernant la profondeur de son terrain.

2009-01-07

7. DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE BASE DE PLEIN AIR AU LAC NAIRNE.

ATTENDU que la municipalité demande des soumissions pour l'aménagement d'une base de plein air au lac Nairne;

ATTENDU cette demande de soumission est sur invitation et ce, à :

- Groupe-Conseil Enviram 1986 Inc.
- Daniel Arbour & Associés,

ATTENDU que les documents relatifs à cette demande sont : les termes de références et le document intitulé **SE RÉCRÉER, S'ENTRAÎNER, APPRENDRE COMPRENDRE**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, demande des soumissions sur invitation à Groupe-Conseil Envirram 1986 Inc. et Daniel Arbour & Associés pour l'aménagement de la base de plein air du lac Nairne.

Les soumissions devront être cachetées et comprenant une enveloppe pour la proposition d'aménagement et une pour l'offre budgétaire.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 16h. vendredi le 20 février 2009 au 119 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs. Elles seront ouvertes à 16h05 le même jour. Les documents relatifs à cette soumission seront livrés à chaque soumissionnaire. Le contrat ne sera pas octroyé avant le 31 mars 2009.

La municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation envers le ou les soumissionnaires.

2009-01-08

8. ACHAT D'UNE PARTIE DES LOTS 318 ET 319 APPARTENANT À MONSIEUR RÉJEAN GUAY.

ATTENDU que suite à une rencontre en date du 7 octobre 2008, Monsieur Réjean Guay a soumis au Conseil une offre de vente pour une partie des lots 318 et 319 au montant de 90 000\$;

ATTENDU que cette offre a été refusée par le Conseil et que Monsieur Guay a fait une contre offre en date du 11 novembre 2008;

ATTENDU que la contre offre a été acceptée et ce, à certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte la contre offre pour l'achat d'une partie des lots 318 et 319 pour un montant de soixante mille dollars (60 000\$) et ce, aux conditions suivantes :

- L'achat est pour un terrain tel qu'il appert au plan de projet de lotissement préparé par Monsieur Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre sous les minutes numéro 1093. (voir esquisse en annexe).
- Que l'arpentage de tous les terrains sont à la charge de la municipalité.
- Qu'une clôture ainsi qu'une barrière cadencée soit aménagée sur toute la largeur de la terre incluant la servitude (virée d'autobus et camion à neige) séparant le futur développement du reste de la terre de Monsieur Réjean Guay, et ce, à la charge et responsabilité de la municipalité.
- Que Monsieur Guay à l'opportunité de choisir deux des terrains vendus à la municipalité à l'emplacement de son choix suite au choix de la municipalité d'un terrain à titre « d'espace vert » tel que prévu au règlement de lotissement.
- Que la municipalité s'engage à payer un montant de soixante mille dollars (60 000\$) plus les taxes applicables, payables en trois versements égaux et consécutifs. Le premier versement devant être fait le premier (1^{er}) mars de

- 2009, le second versement le 1er mars 2010 et le troisième versement le 1er mars 2011 d'un montant de vingt mille dollars (20 000\$) chacun.
- Que les frais du notaire soient à la charge de la municipalité.

2009-01-09

9. MANDAT À MADAME LISE ROBITAILLE, NOTAIRE, POUR LE CONTRAT D'ACHAT D'UNE PARTIE DES LOTS 318 ET 319 APPARTENANT À MONSIEUR RÉJEAN-GUAY.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Madame Lise Robitaille, notaire, pour effectuer le contrat d'achat d'une partie du terrain appartenant à Monsieur Réjean Guay lot # 318 et # 319. Que Monsieur Bernard Maltais, maire, et madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont mandatés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs les documents relatifs à cet achat.

2009-01-10

10. LOCATION POUR L'ENTREPOSAGE DU TRACTEUR.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service du Garage St-Aimé-des-Lacs pour la location d'un espace pour entreposer le tracteur à partir du 01-01-2009 au 15-03-2009 pour un montant de 550.00\$ plus les taxes applicables.

2009-01-11

11. DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2 ASSISTANTS EN ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLÉ 2009.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande une subvention à Emploi-Québec pour deux assistants en environnement. Que le salaire proposé est de 10.50\$ l'heure. Que Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, est mandatée pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

2009-01-12

12. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR SIÉGER AU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DU GOUFFRE.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Monsieur Cajetan Guay, conseiller, comme représentant de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour siéger au Comité de bassin de la rivière du Gouffre.

2009-01-13

13. NOMINATION DU PRO-MAIRE.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Maurice Chamberland est nommé pro-maire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

2009-01-14

17. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance est levée à 19h35.

MAIRE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**